



HAÏTI

Allocution

de

Son Excellence Monsieur Jocelerme PRIVERT

Président de la République d'Haïti

Débat général de la 71^{ème} Session ordinaire

de l'Assemblée générale de l'Organisation

des Nations Unies

New York, le 23 septembre 2016

(Vérifier au prononcé)

Excellence Monsieur le Président ;
Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement ;
Monsieur le Secrétaire Général des Nations Unies ;
Mesdames et Messieurs ;
Honorables Délégués,

J'éprouve un réel plaisir à adresser, au nom de la délégation de la République d'Haïti et en mon nom propre, de chaleureuses félicitations à l'Ambassadeur Peter Thomson pour son élection à la présidence de notre Assemblée. Son expérience éprouvée des questions internationales et ses brillantes qualités personnelles augurent du succès des travaux de cette 71e Session. Je voudrais aussi saluer de façon spéciale le Secrétaire général des Nations-unies, Monsieur BAN Ki-moon, pour ses performances remarquables à la tête de notre Organisation, notamment son engagement au chapitre de la paix et à la promotion du développement dans le monde. J'associe la voix d'Haïti à l'hommage unanime qui couronne son deuxième mandat à la tête de notre Organisation.

Il y a 71 ans, les cinquante membres « originaires » des Nations-unies prenaient l'engagement solennel et péremptoire de bâtir un nouvel ordre mondial sur le socle des droits fondamentaux de la personne humaine. Ils proclamaient à la face du monde, émergeant des tragédies d'une guerre atroce, l'égalité des droits des hommes et des femmes, le principe inviolable de la parité des sujets de droit international, ainsi que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Dans un louable souci de panser les déchirures des récentes empoignades, ils ont prôné l'instauration de meilleures conditions de vie des populations de la planète sous l'égide de la liberté et de la démocratie. La voix d'Haïti s'élève du haut de cette tribune pour clamer que les raisons d'être de notre Organisation demeurent constantes et plus que jamais d'actualité.

En effet, face à l'enchaînement des menaces générées par le spectre du péril écologique, la barbarie terroriste et l'enlisement de certains conflits régionaux, il convient de réaffirmer notre foi dans les objectifs de notre Organisation. Les valeurs qu'elle incarne et les préceptes qu'elle défend et propage dans l'analyse et la prise en charge des enjeux et des grands défis contemporains demeurent plus que jamais pertinents. Aujourd'hui plus qu'hier, l'ONU doit assumer pleinement son rôle qui consiste à apporter des réponses collectives aux crises de toute nature menaçant la paix dans le monde. Qu'il me suffise, à cet égard, de citer les avancées du terrorisme international qui doivent être contenues, les problèmes internationaux d'ordre économique, social ou humanitaire que l'ONU, au nom de sa vocation originelle de compréhension humaine et de solidarité doit envisager de résoudre...

Dans cette optique, la République d'Haïti s'enorgueillit d'avoir tenu cette auguste Organisation sur les fonts baptismaux. Elle apporte son ferme appui aux démarches qu'elle entreprend pour renforcer et élargir le champ de ses actions. Elle s'inscrit délibérément dans l'initiative des réformes nécessaires, notamment au sein du Conseil de sécurité. Haïti encourage et

accompagne l'ONU dans le dessein de renforcer son aptitude dans la conduite des opérations de maintien de la paix, la lutte contre les pandémies et les crises sanitaires, la promotion de la démocratie et des droits humains, sans omission ni négligence vis-à-vis des droits économiques, sociaux et culturels.

A cet égard, l'Accord de Paris sur le changement climatique illustre bien cette conception de l'unité de destin de tous les peuples qu'adopte et professe l'Organisation. Cette vision a inspiré une action internationale solidaire et urgente face à un enjeu susceptible de compromettre la survie même de la planète. Il s'agit là d'un succès indiscutable. Nous souhaitons vivement que tous les engagements contractés et toutes les obligations soient suivis d'effets.

Les progrès accomplis au cours des sept (7) dernières décennies, que ce soit au chapitre des droits de l'homme, du maintien de la paix ou de la coopération internationale au développement, sont indéniables. Ils découlent, pour une large part, de cette vision puissante et généreuse qui animait les membres fondateurs de notre Organisation. Cette vision n'a rien perdu, aujourd'hui, de sa pertinence. Car, s'il convient de se féliciter de certaines avancées récentes, dont quelques-unes remarquables, je veux saluer, tout particulièrement, l'Accord de paix signé récemment à la Havane par le Gouvernement de la République sœur de Colombie avec les Forces armées révolutionnaires colombiennes (FARC), force nous est d'admettre combien nombreux et tenaces demeurent les obstacles à la paix et au développement durable dans le monde. Néanmoins, il y a lieu de féliciter le récent rapprochement des États-Unis d'Amérique avec Cuba, ce qui est de nature à approfondir la paix dans la région.

De même, la République d'Haïti encourage la communauté internationale à tenir compte davantage des aspirations de la République de Chine, Taïwan, à jouer une part plus active dans certaines décisions et initiatives pouvant concourir à la stabilité et au rapprochement entre les peuples et les nations.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre délégation est particulièrement sensible à deux (2) des thèmes retenus par la présente session, à savoir 1) la mise en œuvre de l'agenda 2030 pour le Développement durable et 2) la question des réfugiés, du déplacement forcé et des migrants.

Les quinze (15) prochaines années feront le compte méticuleux des actions et des efforts des peuples de la planète, résolument engagés dans une lutte sublime pour faire disparaître la pauvreté et la faim de la surface de la terre. Les dix-sept (17) objectifs de développement durable (ODD) offrent une boussole et des jalons dans la foulée vers cette nouvelle humanité débarrassée des affres des privations, des insuffisances et des défaillances inacceptables.

La République d'Haïti choisit d'être parmi les États du peloton de tête dans cette marche vers les chantiers du développement durable. Prenant la dimension de l'enjeu, mon Gouvernement a courageusement décidé de jeter les bases d'une participation dévouée à la mise en œuvre mondiale de l'agenda 2030 et de mettre le pays sur les rails d'un développement inclusif et durable.

Par l'appropriation délibérée des ODD et leur intégration dans les politiques et stratégies de développement d'Haïti, mon Gouvernement met le pays sur la voie des actions concrètes devant contribuer à l'amélioration des conditions de vie de chaque Haïtienne et de chaque Haïtien. Dans ce contexte, je souscris pleinement à l'adoption, par les dirigeants du G-20, à Hangzhou, d'un Plan d'action pour faciliter la mise en branle du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et pour appuyer les efforts d'industrialisation des pays africains et des pays les moins développés. De grandes espérances illuminent l'horizon des prochaines années !

Dans ce même registre, nous portons une attention particulière à la place accordée à la problématique migratoire dans les Objectifs de développement durable (ODD). Les flux migratoires ont toujours été au cœur des dynamiques entre les peuples. Toutefois, les récents phénomènes observés, la fréquence et le nombre élevé de personnes, y compris femmes et enfants, qui cherchent à fuir les zones de conflits, les drames humains qui accompagnent ces tentatives parfois désespérées nous concernent tous au plus haut point. La République d'Haïti est bien entendu particulièrement interpellée par ce phénomène. La délégation haïtienne salue et accueille avec satisfaction la réunion de haut niveau qui s'est tenue sur le sujet en marge de cette Assemblée. Nous formulons le vœu que des décisions concrètes, à la hauteur du drame vécu et des risques encourus par les populations déplacées, soient prises pour protéger ces personnes. Nous proposons également que des mesures substantielles d'accompagnement soient prévues pour aider les pays d'accueil. Nous croyons approprié de prendre toutes les mesures pour lutter contre les trafiquants qui abusent de la bonne foi des gens qui fuient la pauvreté et la misère.

La délégation haïtienne est consciente de la recrudescence du nombre important de nos compatriotes qui laissent le pays à la recherche d'un mieux être. Notre délégation comprend et prend note des préoccupations légitimes exprimées, à cette tribune même, par les représentants de certains pays d'accueil ou de transit. Ce drame humain appelle à des décisions et mesures concrètes, pour offrir au peuple haïtien de nouvelles opportunités et de meilleures conditions de vie. Pour y arriver le pays a besoin de la stabilité politique, de la mise en place d'infrastructures orientées vers le développement, de structures facilitant le renforcement de l'État de droit et d'une meilleure compréhension des défis socio-économiques majeurs auxquels le pays est confronté. Nous avons commencé à dialoguer avec certains pays hôtes à la recherche de solutions communes

A cette phase, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les honorables membres de l'Assemblée, de broser succinctement un tableau de la situation qui prévaut en Haïti. Dans environ deux (2) semaines, le peuple haïtien se rend aux urnes. Le mandat dont j'ai été investi par l'Assemblée nationale lors de mon élection au second degré est

sans équivoque : redonner confiance au peuple haïtien dans le processus électoral et restaurer, le plus rapidement possible, l'ordre constitutionnel en parachevant le cycle électoral interrompu en 2015 et en organisant des élections présidentielles et législatives honnêtes, inclusives, transparentes et crédibles.

C'est à cette tâche que je me suis attelé, sans relâche, depuis que j'ai assumé la magistrature suprême de l'État. L'investiture du nouveau président de la République le 7 février 2017 sera le point culminant du processus de renouvellement et de renforcement des institutions politiques haïtiennes. Que l'on ne s'y méprenne pas : sans des élections honnêtes et crédibles, il est vain d'espérer une transition politique paisible ; ce passage sans heurt reste la condition indispensable et le soubassement de la stabilité politique, de la consolidation de l'État de droit, de la modernisation économique et du développement.

La crédibilité des prochaines élections est essentielle pour une véritable rupture avec le cycle d'instabilité et l'incertitude politique que connaît depuis trop longtemps mon pays. Fidèle à mon engagement envers le peuple haïtien, je n'ai ménagé et je ne ménagerai aucun effort pour créer les conditions et l'atmosphère indispensables au bon déroulement du scrutin. Les observateurs impartiaux sont d'ailleurs unanimes à constater les progrès accomplis vers le renouvellement des institutions et le retour à l'ordre constitutionnel. Le Parlement est actuellement fonctionnel et sera au complet au terme des prochaines législatives. L'entrée en fonction progressive des maires élus s'effectuée sans heurt.

Le Gouvernement professe le plus grand respect de l'indépendance et des prérogatives du Conseil électoral provisoire (CEP) chargé d'organiser le scrutin. Répondant aux attentes de la population et donnant suite aux recommandations faites par la Commission nationale indépendante de vérification, le CEP a apporté les corrections adéquates aux défaillances manifestes de l'appareil électoral. Ces mesures ont été saluées par tous les secteurs, par les candidats eux-mêmes ainsi que par les observateurs nationaux et internationaux.

La confiance des électeurs dans l'intégrité du processus électoral est un facteur déterminant de la participation citoyenne, de la légitimité des résultats et des élus. Le nouveau CEP, que j'ai institué en large concertation avec les forces vives de la Nation, a démontré jusqu'ici sa capacité à mener ce processus électoral malgré sa complexité reconnue, en dépit et au-delà de certains obstacles d'ordre financier, technique et logistique dans un contexte de pénurie interne et d'un cuisant défaut des ressources externes habituelles. Quoi qu'il en soit, les institutions haïtiennes se sont approprié le processus électoral. Le soutien des Nations unies s'est révélé précieux, tout comme celui de l'Organisation des États américains. Je le dis avec satisfaction : le processus est en bonne voie !

Si les élections ne sont pas une fin en soi, elles représentent un passage obligé. De leur réussite dépendra la légitimité du prochain gouvernement. Au lendemain des prochaines élections, le pays aura besoin d'un puissant élan de solidarité internationale. Les nouveaux dirigeants en éprouveront un urgent besoin pour s'attaquer aux problèmes structurels qui n'en finissent pas d'entraver les efforts d'Haïti pour sortir du sous-développement et pour leur permettre

d'entreprendre la tâche colossale de redressement de l'économie après des décennies de régression. Ils en auront un pressant besoin pour entreprendre les réformes indispensables à la modernisation économique et sociale, pour injecter l'investissement massif dans les infrastructures défailtantes et les ressources humaines, dans la protection de l'environnement et pour assurer la consolidation continue de l'État de droit.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de saisir cette opportunité pour saluer, au nom du peuple haïtien, le travail effectué par la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), dont le mandat va faire prochainement l'objet d'une Résolution du Conseil de sécurité. Les progrès accomplis au cours des douze (12) années de sa mission en Haïti peuvent sembler lents aux yeux de bien des observateurs, mais ils n'en sont pas moins réels, notamment en matière de sécurité, de promotion des droits de l'homme, de renforcement des capacités des institutions garantes de l'État de droit, à travers notamment l'appui fourni à la Police nationale d'Haïti.

C'est également le moment pour moi de saluer le courage et le haut sens du leadership du Secrétaire général. Je l'invite, au terme de son second mandat, à se faire à l'idée que mon pays a besoin de la compréhension internationale pour affronter les défis de l'insalubrité, qui l'exposent continuellement aux épidémies, aux endémies, aux maladies venues de toutes parts. Durant les récentes années, mon peuple a énormément souffert d'une infestation galopante et combien délétère par la malaria, le choléra, le zika, le chikungunya, la dengue et j'en passe. Pour vaincre ces fléaux, les déclarations de bonnes intentions, pour réconfortantes qu'elles soient, ne produisent aucun effet. Nous avons besoin d'un appui concret et efficace en matière d'assainissement du milieu, en système d'eau potable, de traitement des ordures, etc...

La recrudescence des cas de choléra ces derniers mois est l'un des défis qui posent aujourd'hui avec le plus d'acuité en Haïti. Elle illustre la « détérioration sensible » de la situation humanitaire, comme l'a souligné le Secrétaire général dans un récent rapport au Conseil de sécurité. A cet égard, le Gouvernement de la République d'Haïti a pris, note avec le plus haut intérêt des déclarations du Secrétaire général par rapport à deux (2) situations qui rendent l'Organisation inconfortable : les multiples abus sexuels perpétrés par des casques bleus et l'introduction du choléra en Haïti.

La reconnaissance par l'ONU de sa responsabilité morale dans la deuxième ouvre la voie à de vraies discussions quant à l'obligation d'éliminer définitivement le choléra en Haïti. En ce sens, nous voulons espérer que l'appel pressant du Secrétaire général en faveur de la mise en œuvre d'un programme substantiellement renforcé de lutte contre le choléra et d'aide aux victimes et à leurs proches sera entendu et répondra pleinement aux attentes du peuple haïtien.

Monsieur le Président,

Haïti se trouve encore une fois à la croisée des chemins. De la réussite des prochaines élections dépendra l'avenir immédiat du pays, mais aussi le chemin qu'empruntera le pays dans les prochaines années. A ce tournant historique, le peuple et le Gouvernement haïtiens attachent la plus haute valeur à la solidarité de la communauté internationale, à la collaboration des Nations unies et à celle des États membres, pour le succès des prochaines élections qui, nous en avons la ferme conviction, marqueront une étape décisive dans le processus déjà long de consolidation de la démocratie et d'instauration d'un État de droit.

En conclusion, je réaffirme la confiance du peuple haïtien dans les Nations unies, dans l'idéal de solidarité universelle dont elles demeurent l'incarnation la plus haute et la plus constante. Par mon organe, le peuple haïtien reitre sa confiance dans la capacité de notre Organisation à consolider la paix dans le monde, à accroître la coopération entre les peuples et aider les populations démunies à prendre en main leurs destinées dans le cadre d'un nouvel ordre international plus juste et plus solidaire, porteur d'espoir et d'opportunité pour tous et qui accorde à chacun « sa chance et sa part du progrès ».

Je vous remercie.